



Éradiquer durablement la faim : Tendances concernant les dépenses d'aide publique au développement (APD) pour l'agriculture

David Laborde, Sophia Murphy, Jaron Porciello, Carin Smaller

Ceres2030 réunit l'Institut international du développement durable (IISD), l'Université Cornell et l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) afin de répondre à deux questions liées entre elles : (i) Combien cela coûtera-t-il aux gouvernements d'éradiquer la faim tel que défini par l'Objectif de développement durable (ODD) 2 ? Et (ii) Quelles sont les investissements publics les plus efficaces pour éradiquer la faim de manière durable sur la base des données factuelles disponibles ? Ceres2030 est un projet d'une durée de trois ans qui prendra fin au début de l'année 2021. L'ODD 2 est le deuxième d'un groupe de 17 Objectifs de développement durable qui constituent ensemble le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (Assemblée générale des Nations Unies, 2015). L'ODD 2 représente un engagement pour éliminer durablement la faim, avec des sous-objectifs axés sur l'éradication de la faim, l'amélioration de la nutrition, l'augmentation des revenus des petits producteurs et la réduction de l'empreinte écologique de l'agriculture.

Le projet Ceres2030 associe un modèle économique de pointe permettant de chiffrer les interventions nécessaires pour éradiquer la faim et une démarche d'examen systématique des données probantes renforcée par l'apprentissage automatique visant à évaluer l'efficacité des interventions dans le domaine de la politique agricole. Les synthèses des données probantes sont conçues pour appuyer les décideurs en vue d'une meilleure utilisation des données probantes disponibles lorsqu'ils sélectionnent les interventions visant à promouvoir les systèmes alimentaires durables et l'éradication de la faim. Ce projet se focalise sur l'ODD 2.1, qui vise l'élimination de la faim, sur l'ODD 2.3, qui porte sur le doublement de la productivité et des revenus des petits producteurs alimentaires et sur l'ODD 2.4, qui cherche à garantir la viabilité et la résilience agricoles.

Cette note d'information présente une vue d'ensemble des tendances concernant les décaissements financiers officiels en faveur de l'agriculture pour la période 2002–2018.¹ Elle propose une analyse illustrative des méthodes d'exploration des financements publics pour le développement pouvant être menées à travers une base de données tenue par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'aide publique au développement (APD) fait référence aux flux de ressources, principalement monétaires, que les gouvernements (généralement

¹ Tous les dossiers relatifs à l'APD ont été extraits de la base de données du Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE (OCDE, n.d.a). Cette analyse commence par l'année 2002 puisque les données relatives aux décaissements provenant du SNPC avant 2002 ne sont pas incluses dans le tableau des résultats de la base des données car la couverture annuelle y est en-dessous de 60 % (OCDE, n.d.e).

de pays industrialisés) mettent à la disposition d'autres gouvernements (généralement de pays en développement). Lorsque l'on comprend les tendances récentes en matière de dépenses allouées à l'APD, y compris les montants en jeu, les bénéficiaires et les objectifs des projets financés, cela met en perspective les recommandations du projet Ceres2030 quant aux montants — et aux modalités — à privilégier pour les dépenses publiques en faveur de l'agriculture.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS

- Le montant total annuel des décaissements d'APD pour l'agriculture a augmenté de 156 % depuis 2002, pour atteindre 10,2 milliards d'USD en 2018.² Le montant total annuel des décaissements sur la période 2002–2018 a culminé à 11,2 milliards d'USD en 2017.
- La part de l'agriculture dans l'enveloppe totale d'APD est en déclin depuis 2014. En 2018, la part de l'agriculture dans l'enveloppe totale d'APD était de 5,2 %, soit la proportion la plus faible depuis 2008. Malgré cela, la valeur réelle des décaissements agricoles a augmenté entre 2014 et 2017.
- Les décaissements agricoles ont accusé une forte baisse de 1 milliard d'USD de 2017 à 2018. Il est trop tôt pour savoir si cette tendance à la baisse se poursuivra.
- Chacun des donateurs du G7 a consacré entre 3 % et 7 % de son budget total d'APD à l'agriculture depuis 2014. Cette proportion relativement similaire équivaut à des montants d'argent sensiblement différents en fonction de la valeur des dépenses totales d'APD effectuées par chaque donateur.
- Pris collectivement, la part octroyée par le G7 de l'APD allouée à l'agriculture est en diminution depuis 2015. En 2018, la proportion relative d'APD affectée à l'agriculture par le G7 était de 4,3 %, soit sa part la plus faible depuis 2006. En comparaison, les montants versés en 2018 au titre de la santé et de l'aide humanitaire étaient de 13,3 % et 13,9 % du montant total des décaissements d'APD, respectivement.
- Les États-Unis représentent le plus important donateur d'APD agricole depuis 2009. La valeur des décaissements états-uniens au titre de l'agriculture a considérablement diminué, passant de près de 1,5 milliards d'USD en 2016 à un peu plus de 1 milliard d'USD en 2018. Cependant, le budget global dédié à l'APD, qui s'élève à plus de 30 milliards d'USD, est resté stable, ce qui représente une baisse significative de leurs dépenses agricoles.
- Les subventions fournies par les organisations philanthropiques privées telles que la Fondation Bill & Melinda Gates (FBMG) ne sont pas classées comme de l'APD. Néanmoins, la FBMG est un important bailleur de fonds en matière de développement agricole. Il est utile de comparer ces dépenses avec celles effectuées au titre de l'APD. Les montants des décaissements de la FBMG sont restés relativement stables depuis 2009, avec une moyenne annuelle de 393 millions d'USD. Bien que la part relative de l'agriculture dans le montant total des subventions accordées par la fondation soit en diminution alors que ses dépenses totales augmentent, la part de l'agriculture dans les dépenses totales de la fondation reste considérablement plus élevée que pour tout autre donateur d'APD, soit 11,2 % en 2018.
- Les bénéficiaires d'APD, que ce soit pour l'agriculture ou pour l'ensemble des secteurs réunis, se situent principalement en Afrique et en Asie. En 2018, l'Afrique a touché 618 milliards d'USD et l'Asie a touché 661 milliards d'USD en APD totale. Depuis 2011, l'Afrique est le principal bénéficiaire d'APD agricole, recevant 55 % d'APD agricole de plus que l'Asie en 2018. Les deux régions ont subi une baisse du montant d'APD agricole versé entre 2017 et 2018 : de 7,9 % pour

² Toutes ces valeurs font référence aux décaissements et sont exprimées en dollars constants de 2018. Les valeurs de l'APD agricole se réfèrent à l'agriculture, la sylviculture et la pêche réunies (code sectoriel 310) et au développement rural (code-objet 43040) (OCDE, n.d.b). Les pourcentages sont calculés par rapport au montant total d'APD, tous secteurs confondus. Les valeurs pour la santé font référence à la santé (code sectoriel 120) et à la politique en matière de population / santé et fertilité (code sectoriel 130). Les valeurs pour l'aide humanitaire font référence à l'intervention d'urgence (code sectoriel 720), à la reconstruction et à la réhabilitation (code sectoriel 730) et à la prévention des catastrophes et à la préparation à leur survenue (code sectoriel 740). Les valeurs relatives à la Fondation Bill & Melinda Gates (FBMG) se réfèrent aux investissements publics de développement.

l'Afrique et de 11,5 % pour l'Asie. Cependant, malgré la diminution du montant total d'APD versé à l'Afrique (- 2,4 %), le montant total d'APD versé à l'Asie a augmenté de 2,4 %.

- La pandémie de COVID-19 a créé une menace importante pour les sources d'APD et pour les progrès visant les objectifs de développement durable. Alors que les ressources dont disposent les gouvernements donateurs d'APD diminuent à mesure que les économies reculent dans le monde entier, ce déclin économique mondial nécessite une augmentation des dépenses d'APD pour compenser la diminution des dépenses intérieures provoquée par la baisse des moyens financiers des pays en développement.

CE QU'A ÉVALUÉ LE MODÈLE DE CERES2030

Il a été demandé à l'équipe du projet Ceres2030 d'évaluer combien cela coûterait aux gouvernements d'éradiquer la faim, de doubler les revenus des petits producteurs et de protéger le climat d'ici 2030. Pour répondre à cette question, les modélisateurs ont adopté une vision plus large de l'APD que celle utilisée dans le reste du présent rapport, qui se focalise plus précisément sur l'APD affectée à l'agriculture. Cette mesure plus large visait à mieux cerner les dépenses publiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, au-delà du secteur agricole seul.

Pour quantifier la contribution supplémentaire requise de la part des donateurs pour que la faim soit éradiquée et les revenus des petits producteurs soient doublés d'ici 2030, l'équipe a modélisé un ensemble d'interventions à l'aide de 14 instruments politiques (Laborde, et al., 2020). Conformément aux autres résultats du projet Ceres2030, les modélisateurs ont réparti en trois catégories les dépenses des bailleurs de fonds en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition : (1) l'autonomisation des exclus, (2) la ferme et (3) l'alimentation en mouvement. Le Tableau 1 présente les interventions qui ont été incluses dans chacune des trois catégories et les cartographie selon le système de classification des donateurs utilisé dans la base de données du Système de notification des pays créanciers (SNPC) du CAD de l'OCDE et selon le niveau associé de dépenses provenant des bailleurs de fonds publics. Le tableau fait appel aux valeurs moyennes pour les années 2016–2018.

Les résultats montrent que dans leur ensemble, les bailleurs de fonds dépensent un montant annuel de 12 milliards d'USD en APD pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Ce montant est réparti sur les trois catégories d'interventions de la manière suivante : 4,6 milliards d'USD pour l'autonomisation des exclus, 5 milliards d'USD pour la ferme et 2,8 milliards d'USD pour l'alimentation en mouvement.

TABLEAU 1. INTERVENTIONS RÉPERTORIÉES EN FONCTION DE DIFFÉRENTS SYSTÈMES DE CLASSIFICATION DES DONATEURS

CATÉGORIES	INTERVENTIONS	CODE PERTINENT DU SNPC DU CAD DE L'OCDE	APD PUBLIQUE (MOYENNE DE 2016–2018, USD)***	APD PUBLIQUE CUMULÉE (USD)***
A. Autonomisation des exclus	A1. Programmes alimentaires	52010 + 43072	1,70 millions	1,70 millions
	A2. Formation professionnelle *	11330 + 31181	0,86 millions	2,56 millions
	A3. Protection sociale	16010	1,27 millions	3,83 millions
	A4. Droits des femmes **	15170 + 15180	0,70 millions	4,53 millions
	A5. Coopératives agricoles	31194	0,09 millions	4,62 millions
B. La ferme	B1. Recherche agricole	31182	0,50 millions	5,12 millions
	B2. Vulgarisation agricole & Services agricoles	31166 + 31191	0,16 millions	5,28 millions
	B3. Subventions à la production agricole (récoltes)	31161 + 31162	0,29 millions	5,57 millions
	B4. Bétail	31163 + 31195	0,14 millions	5,70 millions
	B5. Subventions aux intrants	31150 + 32165 + 32267	0,05 millions	5,75 millions
	B6. Gestion des terres	31130 + 31164	0,21 millions	5,97 millions
	B7. Irrigation	31140	0,22 millions	6,19 millions
	B8. Financement agricole	31193	0,11 millions	6,29 millions
	B9. Développement agricole, n.e.s.	31110 + 31120 + 31165	3,28 millions	9,57 millions
C. Alimentation en mouvement	C1. Développement rural	43040 + 43050	1,05 millions	10,62 millions
	C2. Agro-industries	32161	0,06 millions	10,69 millions
	C4. Stockage	21061	0,06 millions	10,75 millions
	C5. Protection des plantes et des récoltes, lutte antiacridienne	31192	0,03 millions	10,78 millions
	C6. Routes**	21020	1,54 millions	12,33 millions
	Pas cartographiées selon les catégories de Ceres2030	Autres mesures de sécurité alimentaire	43071	0,01 millions
Pas cartographiées selon les catégories de Ceres2030	Autres, nutrition	12240	0,78 millions	13,12 millions
Pas cartographiées selon les catégories de Ceres2030	Autres projets liés à l'agriculture	Description comportant l'étiquette « Agriculture »	0,46 millions	13,57 millions
Pas cartographiées selon les catégories de Ceres2030	Autres, comptabilisés en tant que projets visant l'ODD2	Description comportant l'étiquette « ODD2 »	0,36 millions	13,94 millions

* Porte partiellement sur l'agriculture

** Ne porte que très partiellement sur l'agriculture

*** en USD constants de 2018

CONTEXTE TECHNIQUE

Le terme APD, qui a été introduit par le CAD de l'OCDE, fait référence aux flux de ressources vers les pays et territoires indiqués sur la liste des bénéficiaires d'APD du CAD et vers les institutions multilatérales de développement (Development Assistance Committee [DAC], 2016 ; OCDE, n.d.c). L'inscription sur la liste des bénéficiaires est basée sur le revenu national brut (RNB) par habitant d'un pays, tel que publié par la Banque mondiale. Tous les pays à revenu faible ou intermédiaire peuvent bénéficier d'une APD. En outre, l'ensemble des pays les moins avancés, catégorie définie par les Nations Unies, sont éligibles et sont inscrits sur la liste. Les seules exceptions sont les membres du G8, les membres de l'UE et les pays qui adhéreront à l'UE et dont la date d'entrée dans l'UE a été fixée (OCDE, n.d.b).

Pour être qualifiées d'APD, les ressources doivent être fournies par le secteur officiel (gouvernements étatiques ou locaux et leurs agences exécutives) et destinées principalement au bien-être et au développement économique des pays en développement. Elles doivent également être concessionnelles, ce qui signifie qu'elles sont allouées soit sous forme de subventions, soit à des taux d'intérêt inférieurs aux taux d'intérêt commerciaux (DAC, 2016).

Cette analyse est tirée de la base de données du CAD de l'OCDE. Cette base de données est un référentiel utilisé par tous les membres de l'OCDE pour auto-déclarer leurs dépenses en matière d'APD selon des protocoles déterminés de commun accord (DAC, 2016). La présente note d'information utilise le SNPC, qui est une agrégation de rapports individuels au niveau des projets. Chaque dossier d'APD est classé par secteur général et par code-objet spécifique, ceux-ci étant déterminés par le donateur en fonction du domaine de développement précis auquel les ressources d'APD sont destinées. À titre d'exemple, le code sectoriel de l'agriculture est le 310, correspondant au total pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche réunies. Cela peut se répartir entre l'agriculture (311), la sylviculture (312) et la pêche (313), qui peuvent ensuite être subdivisées en codes-objet tels que le développement agricole (31120) ou les ressources en terres cultivables (31130) (OCDE, n.d.a). Le caractère binaire de ce mode de classification (avec une seule catégorie autorisée à chaque niveau de précision) est nécessaire pour éviter le double comptage de l'APD dans la base de données.

Cette analyse se concentre sur les décaissements annuels, qui permettent de mesurer le montant d'argent réellement dépensé, par opposition aux engagements, qui mesurent les intentions déclarées des donateurs quant au montant qu'ils prévoient de dépenser pour un objectif précis. Les engagements sont souvent pluriannuels, mais la valeur totale de la contribution à un projet est enregistrée dans la base de données pour l'année de leur signature. En revanche, les statistiques sur les décaissements ne sont enregistrées que lorsque les ressources sont mises à la disposition du bénéficiaire ; par conséquent, les décaissements nécessaires pour respecter un engagement peuvent s'étaler sur plusieurs années (OCDE, n.d.d).

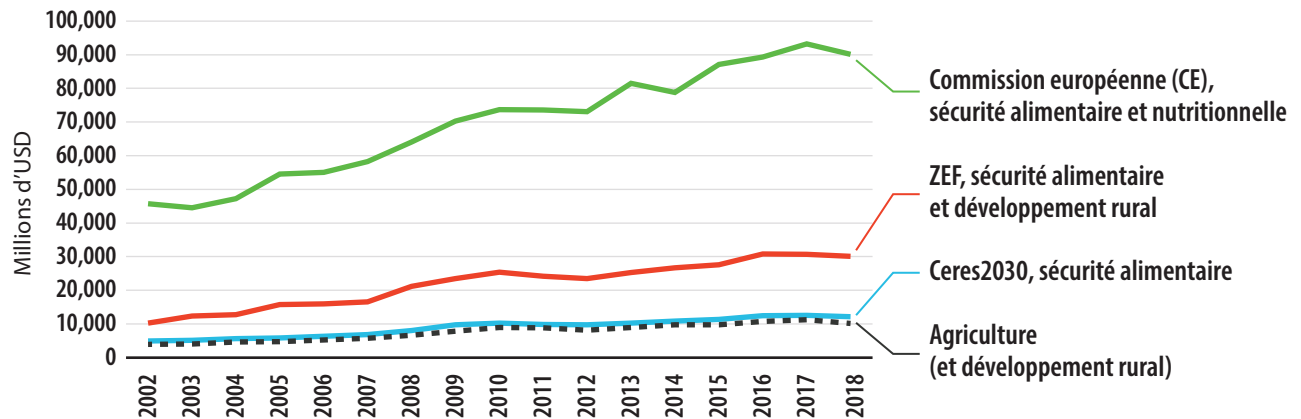
DÉFINITION DE L'APD POUR L'AGRICULTURE, LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

Il existe différentes manières de définir l'APD dépensée pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition. Chaque définition implique différents ensembles de codes SNPC. Cela entraîne des conséquences pour la dimension des données extraites et l'analyse ultérieure des tendances. La Figure 1 (ci-dessous) illustre les valeurs variables de l'APD totale en fonction de la définition adoptée et des codes SNPC correspondants utilisés.

Ce rapport se concentre uniquement sur l'APD pour l'agriculture (voir courbe en pointillé de la Figure 1). Les dépenses agricoles figurant dans la base de données sont définies par le code sectoriel général 310, qui correspond au total des dépenses agricoles, sylvicoles et halieutiques, ainsi que par le code-objet 43040, qui se rapporte au développement rural. Ceres2030 a retenu une définition plus étendue et plus holistique de l'APD qui se concentre sur les dépenses publiques affectées à la sécurité alimentaire et à la nutrition (voir Encadré 1). Des définitions plus larges qui prennent en compte la sécurité alimentaire

et la nutrition intègrent souvent une plus grande variété de codes SNPC. Par conséquent, le montant total d'APD augmente également. La Commission européenne (CE) retient la définition de sécurité alimentaire et nutritionnelle la plus large, comprenant des codes SNPC portant sur l'enseignement supérieur (11420) et les droits de la personne (15160). Cette définition plus générale de la CE se traduit par une valeur bien plus élevée de l'APD totale allouée à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

FIGURE 1. TOTAL DES VERSEMENTS D'APD EN FONCTION DE LA DÉFINITION D'APD ADOPTÉE CONCERNANT L'AGRICULTURE, LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION



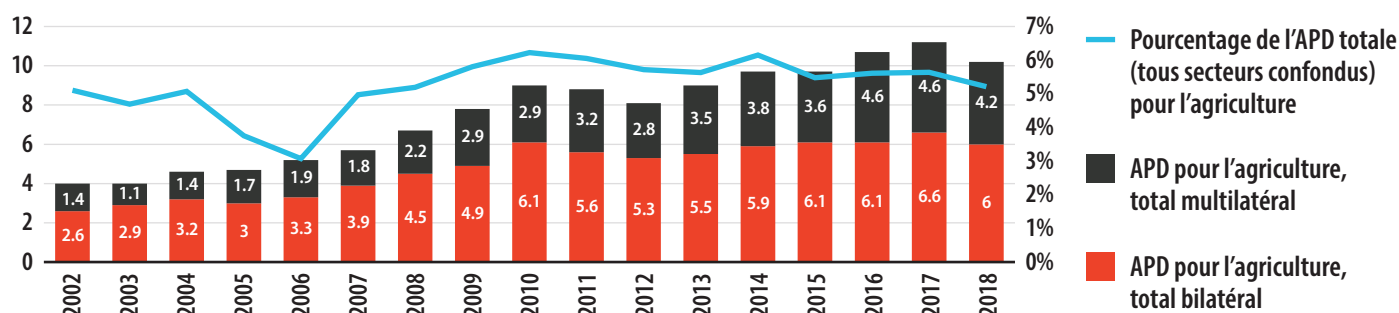
Sources : Commission to the European Parliament and the Council, 2016 ; OCDE, n.d.a ; Zentrum für Entwicklungsforschung (ZEF) & Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), 2019.

VUE D'ENSEMBLE DE L'APD POUR L'AGRICULTURE

Exprimé en dollars constants de 2018, le montant de l'APD agricole a augmenté de façon significative au cours des deux dernières décennies, grimant de 156 % entre 2002 et 2018 (voir Figure 2). En 2002, le montant total des décaissements agricoles était de 3,9 milliards d'USD ; en 2018 il avait atteint 10,2 milliards d'USD. L'aide multilatérale représentait 4,2 milliards d'USD, soit 41 % de ce total. Les 6 milliards d'USD restants provenaient de paiements bilatéraux versés par des bailleurs de fonds.

L'augmentation de l'APD agricole n'a pas été linéaire, comme l'illustre la baisse de la valeur des décaissements de 9,2 % entre 2017 et 2018. Il est trop tôt pour savoir si cette baisse se poursuivra, les données de 2019 n'ayant pas encore été diffusées. Les chiffres montrent en effet une diminution de la part d'APD totale consacrée à l'agriculture depuis 2014 (voir courbe en pointillé de la Figure 2). L'augmentation générale de la valeur des décaissements agricoles, associée à une part décroissante de l'agriculture par rapport au montant total d'APD versé, suggèrent que la croissance de l'APD agricole s'est produite dans le contexte d'une augmentation encore plus importante des dépenses totales d'APD.

FIGURE 2. TOTAL DES VERSEMENTS D'APD POUR L'AGRICULTURE EFFECTUÉS PAR L'ENSEMBLE DES DONATEURS OFFICIELS, 2002–2018



Source : OCDE, n.d.a.

Les données quantitatives ne révèlent qu'une partie de la réalité de l'APD. Pour comprendre les phénomènes qui motivent les dépenses au titre de l'APD agricole et les montants alloués, les analystes ont également besoin de données qualitatives. Un point de contexte important pour les dépenses d'APD agricole au cours de cette période est l'année 2009. Cette année-là, les membres du G8 se sont réunis à L'Aquila (Italie) et ont signé une déclaration les engageant, conjointement avec d'autres donateurs, à mobiliser plus de 20 milliards d'USD pour le développement agricole durable sur une durée de trois ans (G8, 2009). Il convient donc de noter que même si la part de l'agriculture dans l'APD totale est restée comprise entre 5 % et 6 % de 2008 à 2018, ce pourcentage a baissé à 5,2 % en 2018, soit la part la plus faible depuis 2008 et depuis l'Initiative de L'Aquila. Cela laisse supposer que, malgré l'augmentation du montant total dépensé pour l'APD agricole, l'agriculture n'est pas devenue une priorité plus importante dans les budgets d'APD. On peut dire que l'APD totale et les décaissements agricoles ont généralement augmenté au cours de la période 2008–2018, bien que les dépenses consacrées à l'agriculture et à l'APD totale aient toutes les deux diminué de 2017 à 2018.

L'APD POUR L'AGRICULTURE PAR DONATEUR

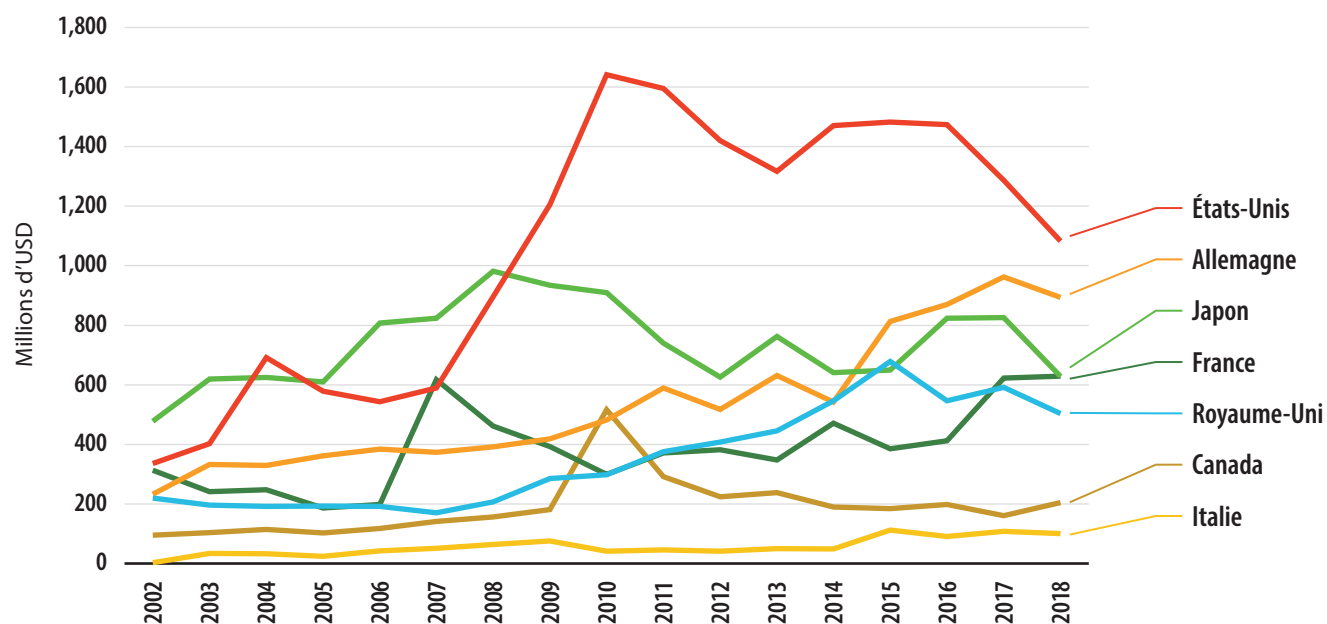
Le présent rapport se concentre sur l'aide bilatérale, c'est-à-dire l'aide fournie directement à un pays bénéficiaire de la part d'un donateur. Les donateurs peuvent choisir de canaliser ce financement via une institution multilatérale (financement connu sous le nom d'aide multi-bi) en l'engageant contractuellement à réaliser un projet spécifique. Les ressources décaissées étant affectées par le donateur à un projet spécifique, elles sont incluses dans les contributions bilatérales du donateur. Cette analyse n'intègre pas les décaissements agricoles des institutions multilatérales ni les contributions de base des donateurs en faveur des institutions multilatérales.

La Figure 3 montre les décaissements annuels du secteur agricole de chaque pays du G7 pour les années 2002 à 2018. À la Figure 4, l'APD pour l'agriculture est exprimée en tant que pourcentage d'APD totale pour chaque donateur du G7³ (voir Annexes 2 et 3 pour les valeurs exactes pour chaque donateur du G7). Les chiffres montrent une augmentation générale de l'APD agricole versée par tous les donateurs du G7 à partir de 2009, conformément à l'Initiative de L'Aquila. Le Japon est le seul bailleur de fonds du G7 dont la valeur des décaissements agricoles était plus faible en 2018 qu'en 2008. Cependant, l'agriculture ne représente pas une part importante du budget total d'APD. Malgré des augmentations de la valeur totale des décaissements, la courbe de tendance met en évidence une part d'APD agricole relativement stable pour les pays du G7 en tant que groupe, variant entre 2,6 % en 2005 et 5,6 % en 2010. Plus précisément, depuis 2014, la part relative consacrée à l'agriculture est restée relativement stable chez les donateurs du G7 — entre un minimum de 3,2 % versé par l'Italie en 2017 et un maximum de 6,8 % pour la France en 2018.

³ Le G8 est devenu le G7 suite au départ de la Russie en 2014.

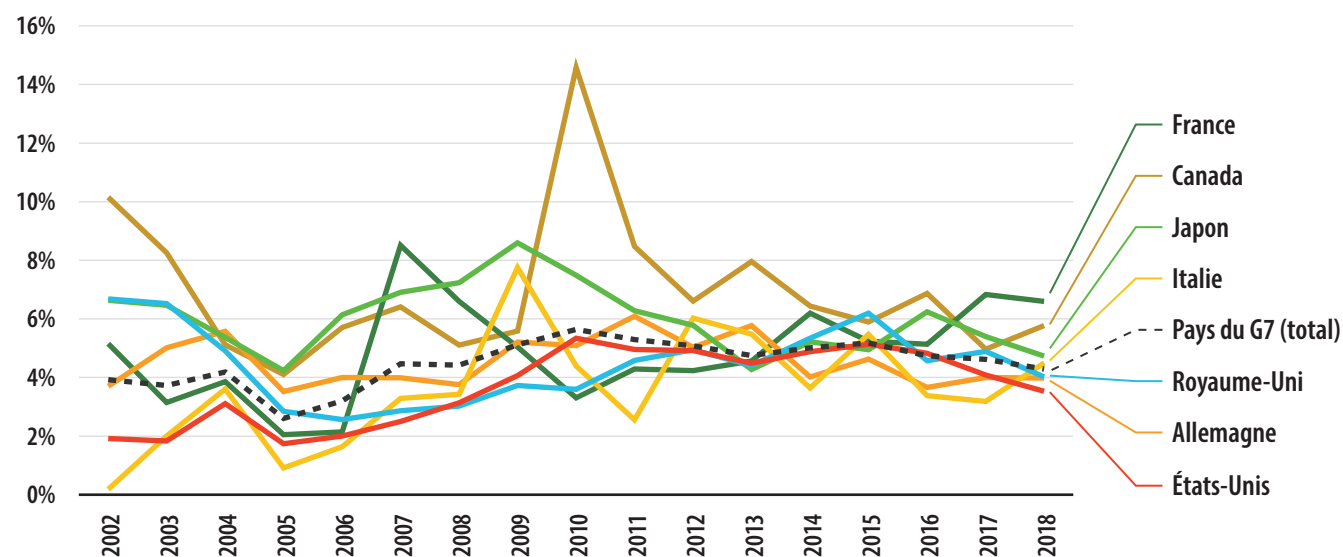
De manière générale, ces chiffres quantifiant les dépenses d'APD agricole par bailleur de fonds reflètent l'augmentation stable de l'APD agricole de 2002 à 2018 qui est illustrée à la Figure 2. Néanmoins, un examen plus en détail révèle quelques variations plus spécifiques entre les donateurs. On peut clairement observer des pics et des baisses de dépenses, y compris l'augmentation significative de l'APD américaine pour l'agriculture entre 2007 et 2010, dépenses qui ont atteint des niveaux sans précédent pour ensuite diminuer à partir de 2016, ainsi qu'une poussée marquée de la part relative allouée à l'agriculture par le Canada en 2010.

FIGURE 3. DÉCAISSEMENTS D'APD DES PAYS DU G7 POUR L'AGRICULTURE, 2002–2018



Source: OCDE, n.d.a.

FIGURE 4. DÉCAISSEMENTS D'APD DES PAYS DU G7 POUR L'AGRICULTURE, EXPRIMÉS SOUS FORME DE POURCENTAGES D'APD TOTALE, 2002–2018



Source: OCDE, n.d.a.

En prenant en compte la valeur des décaissements agricoles en même temps que la part relative de l'agriculture dans l'APD totale, on peut tirer des conclusions concernant le total des décaissements d'APD par donateur. L'augmentation spectaculaire des décaissements agricoles effectués par les États-Unis depuis 2007, qui fait de ce pays le plus important donateur bilatéral du secteur, comme le montre la Figure 3, ne se retrouve pas dans la Figure 4. Cela donne à penser que l'augmentation est venue dans le contexte d'une augmentation plus large du budget d'APD plutôt que d'une attention particulière portée à l'agriculture. À titre de comparaison, l'augmentation de l'APD canadienne pour l'agriculture en 2010 en réponse à l'Initiative de L'Aquila paraît assez faible en Figure 3 et constitue pourtant un pic important en Figure 4. Cela est dû au fait que l'APD canadienne provient de l'Enveloppe de l'aide internationale, qui est un montant fixé par le budget annuel du gouvernement. L'Enveloppe comprend également d'autres dépenses, telles que les dépenses de sécurité internationale, qui ne relèvent pas de l'APD. Le montant exact d'APD n'est pas fixé dans la dotation de l'Enveloppe, mais une forte augmentation des dépenses dans un secteur se traduit par une réduction des fonds disponibles pouvant être dépensés ailleurs. L'augmentation des décaissements en faveur de l'agriculture qui visait à répondre à l'Initiative de L'Aquila a eu pour effet d'accroître l'importance relative de l'agriculture par rapport à d'autres secteurs. Le Canada était le premier bailleur de fonds du G7 à honorer son engagement pris à L'Aquila pour verser 1,18 milliards d'USD (Global Affairs Canada, 2018).

Pour bien comprendre les chiffres ayant trait à l'APD, il est essentiel de connaître les différentes façons de mesurer l'APD et ce qu'elles signifient. La valeur des décaissements permet d'identifier les donateurs les plus importants en termes de financement total. Cela présente un intérêt particulier pour les destinataires. Il est également utile de savoir quels bailleurs de fonds sont particulièrement intéressés par l'agriculture, une question qui peut être évaluée à l'aide du pourcentage d'APD totale affectée à l'agriculture. À titre d'exemple, la part agricole du budget d'APD de l'Italie en 2018 était de 4,5 % contre 3,5 % pour les États-Unis. Cependant, la valeur monétaire des décaissements effectués par les États-Unis était plus de 10 fois plus élevée que celle des décaissements effectués par l'Italie.

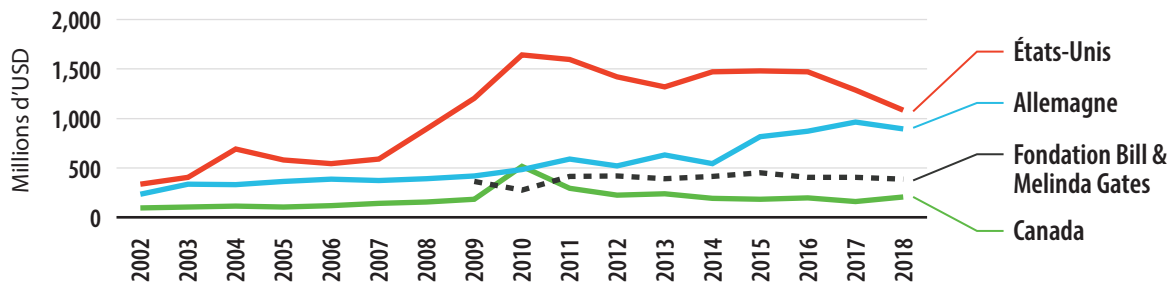
LE RÔLE DE LA PHILANTHROPIE PRIVÉE : L'EXEMPLE DE LA FONDATION BILL & MELINDA GATES

L'APD ne constitue pas la totalité du financement affecté au développement agricole. Une modification significative du paysage de l'aide extérieure destinée à l'agriculture au cours des 20 dernières années est venue par l'émergence de la FBMG comme l'un des plus grands donateurs — privés ou publics — dans le domaine de la recherche et du développement agricoles. Bien que les contributions des bailleurs de fonds privés ne soient pas considérées comme de l'APD, elles constituent une part importante du financement total alloué au développement agricole.⁴ En 2018, les donateurs privés ont fourni un montant de 0,87 milliard d'USD pour le développement agricole. Pris ensemble avec l'APD, cela revient à un montant total de 11,1 milliards d'USD d'aide au développement agricole pour l'année 2018. Les bailleurs de fonds privés ont contribué 7,7 % de ce total. La FBMG a contribué 0,39 milliard d'USD (soit 45 %) du total provenant des donateurs privés.

L'agriculture occupe une place importante dans les dépenses de la FBMG depuis sa collaboration avec la Fondation Rockefeller pour créer l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA) en 2006 (Bill & Melinda Gates Foundation [BMGF], n.d.). La valeur des décaissements agricoles de la FBMG est restée relativement stable depuis 2009, variant entre 364 millions d'USD en 2009 et 452 millions d'USD en 2015 (avec une baisse à 277 millions d'USD en 2010) (voir Figure 5). En 2018, la valeur des décaissements était de 387 millions d'USD, soit seulement 23 millions d'USD de plus que neuf ans auparavant. Au cours de cette période, le pourcentage consacré à l'agriculture par rapport à l'ensemble des subventions versées par la fondation a considérablement diminué, passant d'un maximum de 16 % en 2012 à 11,2 % en 2018 (voir Figure 6). Bien que d'autres questions soient apparues pour retenir l'attention de la fondation, il est à noter que le pourcentage du financement total affecté à l'agriculture en 2018 était tout de même presque deux fois plus élevé que pour n'importe quel pays du G7.

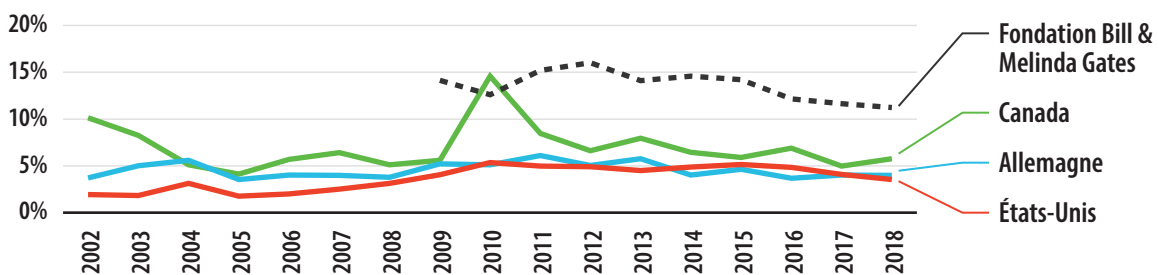
⁴ Lorsque l'on établit des comparaisons entre des donateurs privés tels que la FBMG et d'autres donateurs nationaux, il est important de souligner que la base de données du SNPC de l'OCDE ne peut fournir des valeurs relatives aux engagements et aux décaissements réalisés par la FBMG qu'à partir de l'année 2009 (comme le montrent les Figures 4 et 5).

FIGURE 5. COMPARAISON DES DÉCAISSEMENTS AGRICOLES VERSÉS PAR LA FONDATION BILL & MELINDA GATES AVEC CEUX VERSÉS PAR D'AUTRES BAILLEURS DE FONDS, 2002–2018



Source: OCDE, n.d.a.

FIGURE 6. COMPARAISON DU POURCENTAGE DE DÉCAISSEMENTS AGRICOLES PAR RAPPORT AU TOTAL DES DÉCAISSEMENTS VERSÉS PAR LA FONDATION BILL & MELINDA GATES AVEC LES POURCENTAGES CORRESPONDANT À D'AUTRES BAILLEURS DE FONDS, 2002–2018



Source: OCDE, n.d.a.

VUE D'ENSEMBLE DE L'APD AGRICOLE PAR BÉNÉFICIAIRE

Pour répondre aux questions que pose le projet Ceres2030, il est important de comprendre les tendances et les impacts en matière d'APD. L'APD est une source essentielle de financement pour les pays en développement. Elle est particulièrement importante aux pays d'Afrique subsaharienne. Une analyse des sources de financement étranger pour les pays en développement montre que pour l'Afrique subsaharienne, l'APD est la plus grande source de financement extérieur depuis 2002, fournissant systématiquement plus de 30 % du montant total. En 2017, l'APD constituait 36 % des financements étrangers reçus par les pays d'Afrique subsaharienne contre 31 % provenant de transferts de fonds personnels depuis l'étranger et 23 % d'investissements directs étrangers (OCDE, n.d.d). Dans d'autres régions, l'APD joue un rôle moins dominant. Par exemple, la majeure partie du financement étranger en Asie du Sud provient des transferts de fonds personnels, qui représentent 55 % du montant total du financement étranger ; en revanche, en Amérique du Sud, l'investissement direct étranger est prédominant, constituant 68 % du total⁵ (OCDE, n.d.c). Malgré ces différences, et plus particulièrement pour l'Afrique et l'Asie, l'APD représente une ressource cruciale pour le développement économique.

La répartition géographique de l'APD dans son ensemble et de l'APD agricole est illustrée par les Figures 6 et 7, respectivement (voir ci-dessous), qui montrent les décaissements provenant de l'ensemble des donateurs officiels. Les deux figures mettent clairement en évidence une focalisation régionale dans les allocations d'APD, à la fois en général et pour l'agriculture en particulier, pour l'Afrique comme pour l'Asie. Les décaissements quelque peu erratiques et incohérents révélés par les valeurs

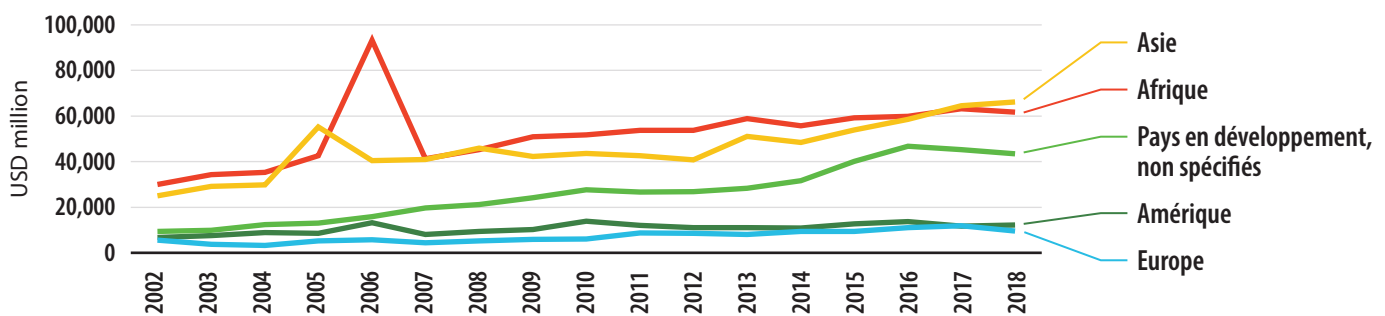
⁵ Les statistiques concernant les ressources financières extérieures se réfèrent à des valeurs en prix constants de 2016.

des dépenses des pays du G7 en faveur de l'APD agricole (voir Figure 2) ne semblent pas correspondre à l'emplacement du destinataire. Les chiffres montrent des tendances similaires dans la répartition géographique de l'APD totale et celle de l'APD agricole. Il existe une relation assez cohérente et stable entre les donateurs et les bénéficiaires, même si les dépenses globales ont augmenté (Figure 7). On observe un peu plus de variabilité au niveau de la distribution régionale de l'APD totale (comportant notamment des pics en 2005 pour l'Asie et en 2006 pour l'Afrique) qui ne se reflète pas dans la part agricole. Cela suggère que les dépenses supplémentaires n'ont pas été affectées à l'agriculture.

L'APD agricole est centrée sur l'Afrique et l'Asie. Les décaissements totaux perçus par les deux régions étaient presque égaux jusqu'en 2011, lorsque l'Afrique semble émerger en tant que principale zone géographique bénéficiaire d'APD agricole (comme le montre la Figure 8).⁶ En 2018, l'Asie a perçu environ les deux tiers du montant d'APD agricole perçue par Afrique. Cependant, l'APD agricole représente une plus grande proportion de l'APD totale reçue par l'Afrique par rapport à l'Asie : soit respectivement 7,3 % et 4,4 % de part relative en 2018.

Toutes les régions ont subi une baisse notable du niveau d'APD agricole entre 2017 et 2018 (Figure 8). Plus précisément, l'Afrique a connu une baisse de l'APD agricole de 7,9 % contre 11,5% pour l'Asie. Néanmoins, alors que les flux d'APD agricole ont considérablement baissé, l'APD totale reçue par l'Asie a en réalité augmenté entre 2017 et 2018 de près de 1,6 milliards d'USD, soit 2,4 %. L'APD totale reçue par l'Afrique a baissé de 2,4 %.

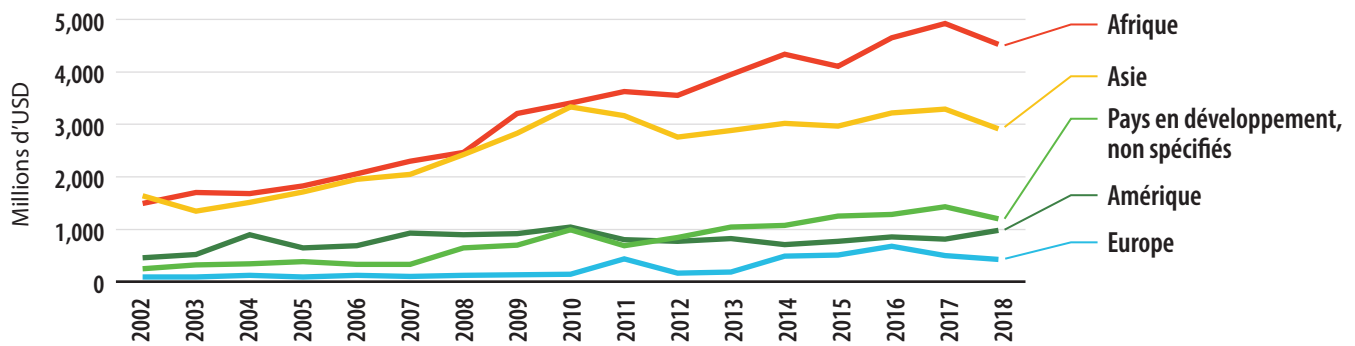
FIGURE 7. RÉPARTITION RÉGIONALE DE L'APD TOTALE PROVENANT DE L'ENSEMBLE DES DONATEURS OFFICIELS, 2002–2018



Source: OCDE, n.d.a.

⁶ Les facteurs géopolitiques sont importants dans la prise en compte des tendances régionales. À titre d'exemple, l'un des principaux bénéficiaires d'APD en Asie est l'Afghanistan, et par conséquent, le retrait des pays donateurs de la guerre en Afghanistan est un facteur important des divergences d'orientation régionale entre l'Afrique et l'Asie pendant cette période. L'APD totale versée à l'Afghanistan de la part de tous les donateurs a culminé en 2011 à 5,9 milliards d'USD, pour ensuite diminuer considérablement selon une tendance assez linéaire pour atteindre 4,2 milliards d'USD en 2013 et 2,7 milliards d'USD en 2018. Des recherches contextuelles supplémentaires sont nécessaires pour bien comprendre cette tendance géopolitique.

FIGURE 8. RÉPARTITION RÉGIONALE DE L'APD AGRICOLE PROVENANT DE L'ENSEMBLE DES DONATEURS OFFICIELS, 2002–2018



Source: OCDE, n.d.a.

LIMITES DE LA BASE DE DONNÉES

Dans le contexte d'un projet tel que Ceres2030, qui a pour mission d'augmenter le montant et la qualité des investissements publics dans l'agriculture, il est important de comprendre les tendances qui régissent les dépenses d'APD. La base de données du SNPC offre un large éventail d'informations quantitatives relatives à l'APD et à l'aide extérieure au développement au sens large. Les données présentent cependant des limites importantes. L'un des défis provient du système de classification binaire qui, tout en étant nécessaire pour éviter le double comptage, simplifie à l'extrême les effets de l'APD, qui sont largement répandus et se chevauchent les uns les autres. Les dépenses relatives aux projets sont rarement limitées à un seul secteur, et il est également essentiel de comprendre les effets dynamiques et interactifs de l'investissement public pour déterminer la meilleure façon d'orienter les dépenses.

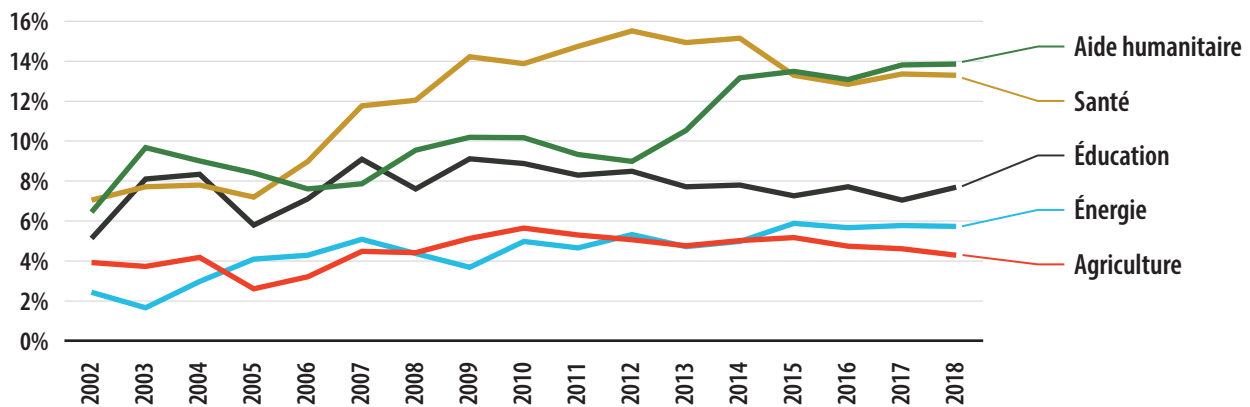
Prenons un domaine complexe et multisectoriel tel que la protection sociale. Les dépenses peuvent être classées sous un code multisectoriel ou sous un autre code qui, selon le bailleur de fonds, correspond à la composante la plus importante de l'activité d'aide. Cette décision revient au bailleur de fonds. Par conséquent, le financement de la protection sociale est consigné sous différents codes sectoriels et codes-objet. Ce phénomène peut être mis en évidence lorsqu'on tente de retracer le financement du Programme de protection sociale fondé sur des activités productives (PPSAP) de l'Éthiopie. Une recherche par mot clé pour « PSNP » (l'acronyme anglais du projet) parmi les descriptions des projets avec l'Éthiopie comme bénéficiaire amène la base de données du CAD de l'OCDE à montrer que plus de 1,2 milliards d'USD ont été déboursés par l'ensemble des donateurs sous le code correspondant à la protection sociale (16010) entre 2008 et 2018. Cependant, 63 % des décaissements dont la description du projet contenait le terme « PSNP » étaient classés sous d'autres codes-objet, y compris environ 0,6 milliard d'USD pour de l'assistance alimentaire (code 52010) ainsi que 0,2 milliard d'USD de plus sous 22 autres codes-objet allant de la préparation aux interventions pour faire face aux situations à risques multiples (code 74020) au développement et à la gestion urbaine (code 43030). Puisque le PPSAP est le deuxième programme de protection sociale en Afrique (et un programme phare pour l'avenir des programmes de protection sociale multisectoriels et institutionnalisés) la difficulté à suivre son financement total met en lumière un problème important et croissant qui complique les analyses portant sur l'APD. Ce problème témoigne des tensions entre les besoins de l'analyse qualitative et les besoins de l'analyse quantitative.

IMPLICATIONS POUR CERES2030

Le développement ne concerne pas seulement l'agriculture ; en effet, l'APD est nécessaire pour de nombreux secteurs. L'objectif d'éradiquer la faim exige des progrès dans divers secteurs, notamment la santé, l'éducation et l'aide humanitaire. L'APD consignée dans un secteur aura des retombées positives dans d'autres. Par exemple, l'électrification des pays en développement a manifestement eu des effets positifs sur le développement agricole (Cook, 2011). Il est important de disposer d'un contexte permettant de comprendre l'APD pour l'agriculture.

L'agriculture n'est pas un objectif prioritaire des dépenses d'APD. La Figure 9 montre les affectations sectorielles relatives pour les décaissements collectifs totaux des pays du G7 en matière d'APD. Depuis 2015, parmi les cinq secteurs pris en considération, l'APD agricole a toujours constitué la plus petite part de l'APD totale. En 2018, la part relative de l'APD agricole était de 4,3 %, soit sa part la plus faible depuis 2006. Les décaissements pour l'aide humanitaire et la santé ont chacun représenté plus de trois fois la valeur des décaissements agricoles en 2018, soit respectivement 13,9 % et 13,3 % du total des décaissements d'APD.

FIGURE 9. RÉPARTITION SECTORIELLE EXPRIMÉE EN POURCENTAGE DU TOTAL DES DÉCAISSEMENTS D'APD VERSÉS PAR LES PAYS DU G7, 2002–2018

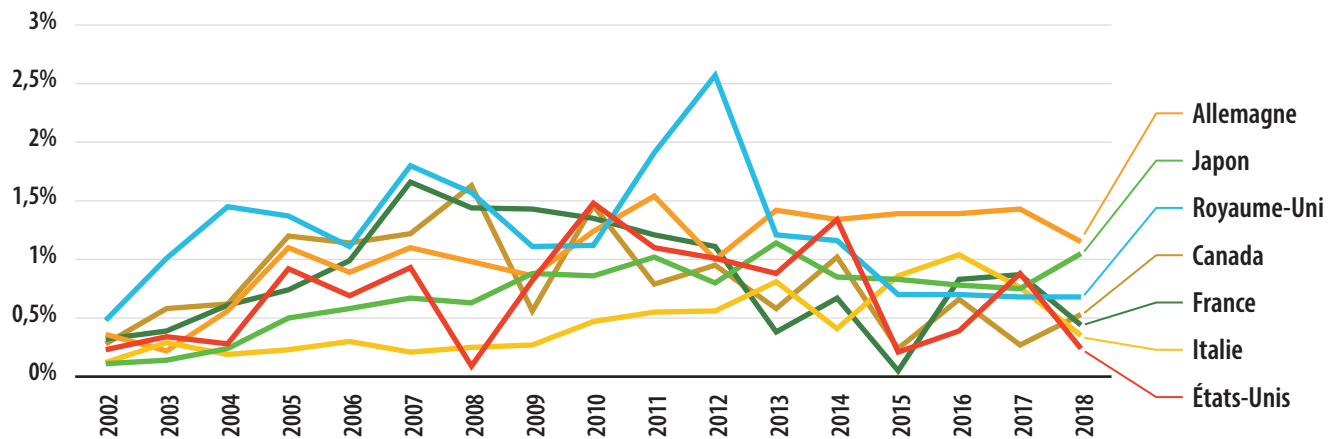


Source: OCDE, n.d.a.

Le modèle des coûts économiques de Ceres2030 permettra d'aboutir à une estimation du montant total de dépenses publiques qui sera nécessaire pour éradiquer durablement la faim d'ici 2030. La part des allocations d'APD dans les dépenses des gouvernements donateurs est un point contextuel important vis-à-vis de la demande présentée aux gouvernements donateurs d'augmenter leurs dépenses en matière d'APD. La Figure 10 montre l'APD totale en tant que pourcentage du RNB des donateurs du G7.⁷ En 2018, les décaissements d'APD versés par les pays du G7 se sont élevés à 94,2 milliards d'USD, soit 0,51 % du RNB collectif des pays du G7.

⁷ La Figure 10, tout comme l'ensemble des données portant sur le RNB, fait référence à des valeurs en dollars courants. Il s'agit du montant déclaré par le donateur chaque année et converti en dollars US, en utilisant le taux de change de l'année en question. Les données relatives au pourcentage APD / RNB sont extraites du tableau CAD1, et par conséquent les données représentent un cumul annuel des dépenses déclarées des donateurs, ou des apports totaux ; elles ne sont pas consignées au niveau du projet.

FIGURE 10. APPORTS TOTAUX D'APD EXPRIMÉS EN POURCENTAGE DU REVENU NATIONAL BRUT (RNB) DES PAYS DONATEURS DU G7, 2002–2018



Source: OECD, n.d.a.

L'AVENIR DE L'APD

Les apports d'APD devraient diminuer en raison du ralentissement économique mondial lié à la pandémie de COVID-19. Le Fonds monétaire international (FMI) a prédit une baisse de la croissance mondiale de 5 % qui réduira à son tour la marge de manœuvre budgétaire des pays donateurs, ce qui devrait réduire les flux d'APD (FMI, 2020). Une modélisation économique entreprise par l'IFPRI, qui met en relation la part de l'APD dans le PIB et la part du déficit dans le PIB et le PIB par habitant, montre que lorsque les pays donateurs connaissent un déficit, cela réduit la part d'APD allouée exprimée en pourcentage du PIB total. La diminution des flux d'APD devrait atteindre 6 % au cours des deux prochaines années (Laborde et al., 2020). L'impact précis sur l'APD agricole n'est pas encore évident. Cependant, les expériences antérieures avec le choléra et le virus Ebola suggèrent qu'il peut y avoir des effets négatifs sur la part de l'APD allouée à l'agriculture dans les flux totaux d'APD (Laborde et al., 2020).

Ce résultat est exactement le contraire de ce qui est nécessaire. Le ralentissement économique et la diminution du PIB par habitant des pays bénéficiaires devraient plutôt déclencher une allocation plus importante d'APD de la part des donateurs. Le financement public du développement est un mélange de fonds provenant de donateurs et de budgets nationaux. Une analyse économétrique effectuée par Ceres2030 montre qu'une augmentation du PIB par habitant du pays bénéficiaire est liée à un niveau plus élevé de dépenses intérieures ainsi qu'à une diminution de la part d'aide extérieure et de contributions de donateurs dans le montant total de ces dépenses. Il existe une relation en U inversé entre l'APD par habitant et le PIB par habitant. Lorsque le PIB par habitant des pays bénéficiaires diminue, comme le prévoient de nombreux experts dans le sillage de la pandémie de COVID-19, le montant total des allocations d'APD devraient augmenter.

L'APD est essentielle pour réaliser les objectifs de développement durable tels que l'ODD 2, mais la pandémie a créé une menace importante pour cette source de financement. Au moment où les ressources dont disposent les gouvernements donateurs d'APD diminuent à mesure que les économies reculent dans le monde entier, ce déclin économique mondial nécessite une augmentation des dépenses d'APD pour compenser la diminution des dépenses intérieures provoquée par la baisse des moyens financiers des pays en développement. Les estimations du modèle de Ceres2030 équilibrent cette tension en appliquant la règle du cofinancement, qui est un ratio entre dépenses intérieures et APD étrangère basé sur le niveau du PIB par habitant du pays bénéficiaire, afin de déterminer le montant total des dépenses supplémentaires requises pour chaque pays annuellement et la répartition entre la part du pays et la part des donateurs.

CONCLUSIONS

Pour réaliser l'ambition du Programme 2030 des Nations Unies, une augmentation des investissements publics est nécessaire, tant de la part des gouvernements donateurs que des pays en développement. Le modèle des coûts économiques élaboré dans le cadre de Ceres2030 permet de quantifier cette augmentation. Ce projet fournit également des données factuelles qualitatives sous la forme de huit articles publiés dans des journaux Nature Research concernant la manière dont ces dépenses peuvent être orientées. La présente note d'information explique comment l'APD est mesurée et décrit les tendances récentes en matière de dépenses, notamment dans le secteur agricole. Une compréhension quantitative des tendances actuelles des dépenses d'APD fournit des éléments contextuels importants. Associée à une analyse contextuelle et qualitative, la base de données du CAD de l'OCDE propose une vision riche et complète des ressources des donateurs publics et privés qui sont disponibles pour l'agriculture et pour le développement au sens large.

RÉFÉRENCES

Assemblée générale des Nations Unies. (2015). *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030* (A/RES/70/1*). <https://www.undocs.org/fr/A/RES/70/1>

Bill & Melinda Gates Foundation (BMGF). (n.d.). *How we work: Alliance for a Green Revolution in Africa (AGRA)*. <https://www.gatesfoundation.org/How-We-Work/Resources/Grantee-Profiles/Grantee-Profile-Alliance-for-a-Green-Revolution-in-Africa-AGRA>

Commission to the European Parliament and the Council. (2016). *Implementing EU food and nutrition security policy commitments: Second biennial report – Annexes* (Commission Staff Working Document: Accompanying the document). <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=SWD:2016:0155:FIN:EN:PDF>

Cook, P. (2011). Infrastructure, rural electrification and development. *Energy for Sustainable Development*. 15(3), 304–313.

Development Assistance Committee (DAC). (2016). *Converged statistical reporting directives for the Creditor Reporting System (CRS) and the annual DAC questionnaire: Chapters 1-6*. [https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DCDDAC\(2016\)3FINAL.pdf](https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DCDDAC(2016)3FINAL.pdf)

Fonds monétaire international (FMI). (2020, juin). *Mise à jour des perspectives de l'économie mondiale*. <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2020/06/24/WEOUpdateJune2020>

G7. (2018). *Groupe de travail G7 sur la sécurité alimentaire : Rapport financier sur la sécurité alimentaire et la nutrition*. https://www.international.gc.ca/world-monde/assets/pdfs/international_relations-relations_internationales/g7/2018-09-12-food_security-securite_alimentaire-fr.pdf

G8. (2009). *"L'Aquila" joint statement on global food security - L'Aquila Food Security Initiative (AFSI)*. <http://www.g8.utoronto.ca/summit/2009laquila/2009-food.pdf>

Global Affairs Canada. (2018). *OECD Development Assistance Committee Peer Review of Canada – Memorandum of Canada*. <https://www.oecd.org/dac/peer-reviews/Memorandum-of-Canada-2018.pdf>

Laborde, D., Parent, M., & Smaller, C. (2020). *Ending hunger, increasing incomes, and protecting the climate: What would it cost donors?* IISD, IFPRI & Cornell University. <https://www.ifpri.org/publication/ending-hunger-increasing-incomes-and-protecting-climate-what-would-it-cost-donors>

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (n.d.a.). *Listes de codes du CAD et SNPC*. <http://www.oecd.org/fr/developpement/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listesdecodesducadetsnpc.htm>

Organisation de coopération et de développement économiques. (n.d.b). *Foire aux questions*. <https://www.oecd.org/fr/cad/stats/foireauxquestions.htm>

Organisation de coopération et de développement économiques. (n.d.c). *Apports de ressources au-delà de l'APD dans les statistiques du CAD*. <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/apports-de-ressources-au-dela-de-l-apd.htm>

Organisation de coopération et de développement économiques. (n.d.d). *Guide technique de l'utilisateur pour la base de données en ligne sur les activités d'aide (SNPC)*. <https://www.oecd.org/fr/cad/stats/guidesnpc.htm>

Zentrum für Entwicklungsforschung (ZEF) & Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). (2019). *Assessing the implementation of SDG 2: Financial needs and developments with special reference to G7 commitments*.

ANNEXES

ANNEXE 1. CODES SNPC CORRESPONDANT À LA DÉFINITION DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DONNÉE PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE (COMMISSION TO THE EUROPEAN PARLIAMENT AND THE COUNCIL, 2016, PP. 22–23)

11330 – Formation professionnelle	15160 – Droits de la personne	33110 – Politique commerciale et gestion administrative
11420 – Enseignement supérieur	15170 – Organisations et mouvements de défense des droits des femmes et institutions gouvernementales	33120 – Facilitation du commerce
12110 – Politique de la santé et gestion administrative	16010 – Protection sociale	33150 – Ajustement lié au commerce
12220 – Soins et services de santé de base	16050 – Aide plurisectorielle pour les services sociaux de base	41010 – Politique de l'environnement et gestion administrative
12240 – Nutrition de base	16062 – Renforcement des capacités statistiques	41030 – Diversité biologique
13020 – Soins en matière de fertilité	21020 – Transport routier	41081 – Éducation et formation environnementales
14010 – Politique et gestion administrative du secteur de l'eau	24030 – Intermédiaires financiers officiels	41082 – Recherche environnementale
14015 – Préservation des ressources en eau (y compris collecte de données)	24040 – Intermédiaires financiers du secteur informel et semi formel	43010 – Aide plurisectorielle
14020 – Approvisionnement en eau et assainissement - systèmes à grande échelle	25010 – Politique commerciale et administration	43040 – Développement rural
14021 – Approvisionnement en eau – systèmes à grande échelle	31210 – Politique de la sylviculture et gestion administrative	43050 – Développement alternatif non agricole
14022 – Assainissement - systèmes à grande échelle	31220 – Développement sylvicole	43081 – Éducation et formation plurisectorielles
14030 – Approvisionnement en eau potable et assainissement - dispositifs de base	31282 – Recherche en sylviculture	43082 – Institutions scientifiques et de recherche
14031 – Approvisionnement en eau potable – dispositifs de base	31291 – Services sylvicoles	51010 – Aide relative au soutien budgétaire général
14032 – Assainissement - dispositifs de base	313 – Pêche	52010 – Assistance alimentaire
14040 – Aménagement de bassins fluviaux	32110 – Politique de l'industrie et gestion administrative	91010 – Frais administratifs (non alloués par secteur)
15110 – Politiques publiques et gestion administrative	32130 – Développement des Petites et moyennes entreprises (PME)	99810 – Secteur non spécifié
15112 – Décentralisation et soutien aux administrations infranationales	32161 – Agro-industries	
15150 – Participation démocratique et société civile	32182 – Recherche et développement technologiques	

ANNEXE 2. DÉCAISSEMENTS D'APD VERSÉS POUR L'AGRICULTURE PAR LES PAYS DU G7, 2002–2018 (EN MILLIONS D'USD)

AGRICULTURE, TOTAL	ALLEMAGNE	CANADA	ÉTATS-UNIS	FRANCE	ITALIE	JAPON	ROYAUME- UNI	PAYS DU G7, TOTAL
2002	232,9	95,4	335,9	313,4	2,5	477,7	219,5	1 677,3
2003	332,7	103,5	402,5	241,8	33,9	619,3	196,2	1 929,9
2004	329,2	114,6	691,6	248,1	33,1	624,7	191,8	2 233,0
2005	362,0	102,9	578,7	186,7	24,6	609,7	192,7	2 057,3
2006	384,7	117,9	543,5	198,8	42,3	807,7	191,7	2 286,6
2007	373,8	141,5	589,4	617,0	50,9	823,5	170,9	2 767,0
2008	391,4	156,8	895,3	461,8	64,5	981,7	206,7	3 158,2
2009	418,1	181,5	1 205,0	392,6	75,8	934,1	285,9	3 493,1
2010	481,5	516,6	1 641,9	299,7	41,8	910,0	298,6	4 190,0
2011	589,5	291,4	1 595,6	371,5	46,3	739,5	376,1	4 010,1
2012	517,7	224,6	1 419,8	381,8	42,0	625,8	407,5	3 619,1
2013	631,7	238,6	1 317,2	348,0	50,1	762,2	445,6	3 793,4
2014	542,2	190,0	1 470,7	471,0	49,0	641,6	546,5	3 911,0
2015	813,2	184,0	1 482,9	385,2	112,5	650,0	679,1	4 306,9
2016	869,8	198,2	1 473,8	412,1	91,2	823,5	547,0	4 415,7
2017	962,1	160,7	1 286,4	622,9	108,0	825,6	591,3	4 556,9
2018	893,2	204,4	1 082,4	629,7	101,1	628,5	503,7	4 043,1

Source: OCDE, n.d.a.

ANNEXE 3. DÉCAISSEMENTS D'APD VERSÉS POUR L'AGRICULTURE PAR LES PAYS DU G7, EXPRIMÉS EN POURCENTAGE DU TOTAL DES DÉCAISSEMENTS D'APD, 2002–2018 (EN MILLIONS D'USD ET EN DOLLARS CONSTANTS DE 2018)

AGRICULTURE, VALEURS EXPRIMÉES EN POURCENTAGE DU TOTAL DE L'APD	ALLEMAGNE	CANADA	ÉTATS-UNIS	FRANCE	ITALIE	JAPON	ROYAUME- UNI	PAYS DU G7, TOTAL
2002	3,70 %	10,15 %	1,91 %	5,16 %	0,18 %	6,64 %	6,68 %	3,92 %
2003	5,01 %	8,26 %	1,83 %	3,15 %	2,00 %	6,47 %	6,53 %	3,72 %
2004	5,58 %	5,11 %	3,10 %	3,86 %	3,61 %	5,37 %	4,91 %	4,19 %
2005	3,52 %	4,11 %	1,74 %	2,05 %	0,91 %	4,23 %	2,85 %	2,60 %
2006	3,99 %	5,71 %	2,01 %	2,14 %	1,64 %	6,14 %	2,56 %	3,21 %
2007	3,99 %	6,41 %	2,50 %	8,51 %	3,29 %	6,90 %	2,86 %	4,47 %
2008	3,76 %	5,11 %	3,13 %	6,60 %	3,43 %	7,24 %	3,02 %	4,43 %
2009	5,21 %	5,58 %	4,06 %	5,04 %	7,75 %	8,60 %	3,72 %	5,12 %
2010	5,09 %	14,58 %	5,34 %	3,30 %	4,40 %	7,48 %	3,60 %	5,64 %
2011	6,09 %	8,47 %	4,96 %	4,29 %	2,56 %	6,27 %	4,58 %	5,29 %
2012	5,03 %	6,61 %	4,92 %	4,24 %	6,03 %	5,78 %	4,94 %	5,07 %
2013	5,77 %	7,96 %	4,49 %	4,56 %	5,48 %	4,27 %	4,40 %	4,75 %
2014	4,02 %	6,44 %	4,88 %	6,19 %	3,64 %	5,22 %	5,34 %	5,01 %
2015	4,62 %	5,89 %	5,13 %	5,23 %	5,47 %	4,95 %	6,19 %	5,18 %
2016	3,66 %	6,87 %	4,83 %	5,14 %	3,38 %	6,24 %	4,57 %	4,74 %
2017	4,00 %	4,97 %	4,09 %	6,83 %	3,19 %	5,39 %	4,89 %	4,62 %
2018	3,98 %	5,77 %	3,53 %	6,60 %	4,50 %	4,73 %	4,02 %	4,29 %

Source: OECD, n.d.a.

Ceres2030
Sustainable Solutions to End Hunger

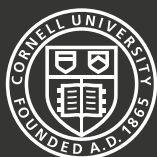


À PROPOS DE CERES2030

Ceres2030 réunit trois institutions qui partagent une vision commune : un monde libéré de la faim dans lequel les petits producteurs bénéficient de revenus et d'une productivité agricoles plus élevés, de manière à soutenir la durabilité des systèmes alimentaires. Notre mission est de fournir à la communauté des donateurs une variété d'options politiques pour orienter leurs investissements, appuyée par les meilleures données probantes et modèles économiques disponibles.

Ce partenariat réunit l'Université Cornell, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et l'Institut international du développement durable (IISD). Son financement provient du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) et de la Fondation Bill et Melinda Gates (BMGF).

© 2020 The International Institute
for Sustainable Development



INTERNATIONAL
FOOD POLICY
RESEARCH
INSTITUTE



International Institute for
Sustainable Development